

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 avril 2021

L'obligation du port du masque par arrêté préfectoral sera t-elle jugée légale ?

C'est ce sur quoi devra se prononcer le conseil constitutionnel si la cour de cassation décide de le saisir sur la question posée par les avocats de Merlin Longuet.

Merlin, un jeune homme de 26 ans, comparait devant la justice ce mardi 27 avril au tribunal correctionnel de Digne les Bains pour répondre d'accusations de refus de port de masque et rassemblement de plus de 6 personnes au sein du Café des Libertés - rassemblements festifs jugés illégaux - et la suspicion d'être à l'origine de ces rassemblements.

Maître Olivier Lantelme et Maître Anaïs Tetu ses avocat/e ont soulevé une question prioritaire de constitutionnalité qui a été jugée recevable par le tribunal correctionnel, au motif que la question est inédite et sérieuse. La question a été transmise à la cour de cassation, qui dispose d'un pouvoir de filtre, puisque c'est elle qui décidera de saisir ou pas le conseil constitutionnel. Selon ce qui sera décidé, le procès de Merlin se tiendra ou non le 14 décembre prochain.

Précédemment Merlin avait décliné la proposition du procureur d'une CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) pour une peine moindre, qui aurait empêché tout débat. Il a préféré s'exposer pénalement pour que le débat public puisse se tenir devant le tribunal.

Le Café des Libertés : un espace de démocratie

Plusieurs centaines de participant/es et sympathisant/es du Café des libertés étaient réuni/es devant le tribunal pour soutenir Merlin. Le Café des Libertés est en effet le nom d'un rassemblement spontané et festif, permettant aux habitant/es de Forcalquier, une petite ville des Alpes de Haute Provence, de se réunir pour un pique-nique partagé le jour du marché. Ces manifestations pacifiques et gratuites, animées par des artistes de la région, se sont reproduites plusieurs fois sans avoir fait l'objet d'une demande officielle d'autorisation.

Le souhait de Merlin est de faire de son cas la défense emblématique des valeurs portées par le Café des Libertés : dialogue et débat démocratique, respect les uns des autres, convivialité et par-dessus tout : humanité.

Confronté dans sa vie personnelle à des familles en détresse psychologique et financière, à des tentatives de suicide de personnes très jeunes. Merlin - et avec lui tous les participants/es aux Café des Libertés - demandent un débat démocratique sur les mesures de précautions sanitaires liberticides imposées à la population française depuis bientôt un an. Mesures sans justifications scientifiques indiscutables, dont les ravages deviennent plus visibles que l'efficacité.

Le Café des Libertés : "un écosystème de citoyen/nes appliqué/es à ré-enchanter la vie et à re-démocratiser la société".

Site du Café des Libertés : <https://cafe-des-libertes.org/>

Contact médias : Flora Dorsay presse@cafe-des-libertes.org

Contacteur Merlin : <https://www.facebook.com/titimerlinlonguet>

Merlin à la sortie du tribunal : <https://youtu.be/awdBcJ-6FkQ>

Visuels en HD sur le site :

